



ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE DE FOOTBALL

Case postale 10 - 1211 GENEVE 8

Commission des arbitres

022/809 02 00 - Fax 022/809 02 02

internet : [www.acgf.ch](http://www.acgf.ch)

## **DIRECTIVES CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT DES ARBITRES DEBUTANTS**

1. L'accompagnant prendra contact avec l'(les) arbitre(s) débutant(s) et fixera un point de rencontre sur le lieu du match 60 minutes minimum avant la rencontre ;
2. Les accompagnements se dérouleront à l'aide de matériel audio afin d'améliorer l'apprentissage de l'arbitrage sur le terrain. Cet équipement est fourni par la CA de l'ACGF en prêt.
3. Lors de la pause l'accompagnant indiquera précisément les points à corriger ou améliorer ;
4. A la fin de la rencontre l'accompagnant devra :
  - Laisser 20 minutes pour la douche de l'arbitre et accomplir les tâches administratives du rapport d'accompagnement (analyse, commentaires, etc...)
  - Le dialogue entre l'accompagnant et l'arbitre débutant se déroulera si possible dans le vestiaire ou dans un lieu « calme »
  - Les thématiques du rapport devront toutes être abordées ;
5. L'accompagnement indiquera à l'arbitre débutant les points sur lesquelles des améliorations sont attendues pour le match suivant ;
6. L'accompagnant annoncera le résultat du match avec l'arbitre pour pouvoir remplir le rapport de la rencontre dans Clubcorner ;
7. L'accompagnant indiquera les modalités pour remplir le rapport et en cas de problème l'obligation de se rendre au local des arbitres le dimanche soir de 18h00 à 20h00, le weekend du match.
8. Une proposition sera établie par l'accompagnant concernant la catégorie de jeu ;
9. Une proposition sera établie pour le groupe espoir si un potentiel est pressenti ;
10. Au plus tard le mardi suivant l'accompagnement, le rapport devra être rempli dans Clubcorner.